



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contractuels et vacataires

Question écrite n° 55991

Texte de la question

M. Raymond Durand attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation des médecins contractuels de la fonction publique qui bénéficient d'un agrément dont la durée excède l'âge de 65 ans. Il souhaiterait savoir si des dispositions particulières sont envisagées afin de permettre à ces médecins de prolonger leur activité au-delà de 65 ans dans le cas où leur agrément dépasserait largement cette date anniversaire.

Données clés

Auteur : [M. Raymond Durand](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55991

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7371

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)